## communiqué

Date Le 2 mars 1994

N° 34

Pour publication

## NOMINATION DE JUGES CANADIENS AUX COMITÉS DE CONTESTATION EXTRAORDINAIRE DE L'ALENA

Le ministre du Commerce international, M. Roy MacLaren, a annoncé aujourd'hui l'établissement d'une liste de cinq juges parmi lesquels seront choisis les membres des comités de contestation extraordinaire, établis aux termes de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

La procédure de contestation extraordinaire de l'ALENA est la dernière étape du règlement d'un différend et elle est strictement réservée à des circonstances exceptionnelles, découlant des décisions rendues par des groupes spéciaux établis aux termes du chapitre 19 de l'Accord.

Cette procédure peut être utilisée si :

- i) un membre d'un groupe spécial s'est rendu coupable d'inconduite grave, de parti pris ou de grave conflit d'intérêts ou a autrement violé de façon sensible les règles de conduite;
- ii) un groupe spécial s'est considérablement écarté d'une règle fondamentale de procédure; ou
- iii) un groupe spécial a manifestement outrepassé les pouvoirs, l'autorité ou la compétence que lui confère l'Accord, et

si les actes allégués ont sensiblement influé sur la décision du groupe spécial et menacent l'intégrité du processus d'examen binational. Les décisions des comités de contestation extraordinaire sont obligatoires pour les gouvernements.

La liste des juges est jointe.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (613) 995-1874



Mexique. Enfin, le ministre des Transports, M. Douglas Young, a signé trois importants protocoles d'entente sur les transports concernant respectivement l'accès des camions-tracteurs et des semi-remorques à leurs territoires, la reconnaissance et la validité des «Licencias Federal de Conductor» et les permis de conduire commerciaux et la coopération technique dans le domaine des transports.

Le secrétaire Tello et le ministre Ouellet ont tenu d'importantes discussions sur la situation au Chiapas. En outre, M. Ouellet s'est entretenu séparément avec le président de la Commission nationale mexicaine des droits de la personne, M. Jorge Madrazo. Ce dernier a été invité à se rendre au Canada. De son côté, M. Tello a fait état des mesures prises jusqu'ici par le gouvernement mexicain et M. Ouellet a exprimé le souhait des Canadiens et des Canadiennes de voir le conflit aboutir à une solution pacifique qui tienne compte de ses causes profondes. Le secrétaire Tello a confirmé la détermination des autorités mexicaines de parvenir à un règlement négocié avec les populations autochtones du Chiapas et de mener une enquête approfondie sur toutes les allégations de violation des droits de la personne.

À l'issue de la réunion, les ministres ont tiré les conclusions suivantes :

- des efforts énergiques et concertés sont actuellement déployés en vue d'accroître les exportations canadiennes au Mexique; et
- une haute priorité devrait être accordée aux activités et aux échanges culturels et scolaires entre les deux pays.

M. Ouellet a annoncé en terminant que la prochaine réunion du Comité ministériel mixte Canada-Mexique se tiendra au Canada, en 1995.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (613) 995-1874